



FORMC
Formation continue et
développement des compétences

Plan local de formation de la DRAAF Occitanie
Bilan 2024 – Projets 2025

DRAAF Occitanie
Cité administrative – Bâtiment D -
1 Place Emile Blouin – CS 70005 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Sommaire

A) Le bilan des formations suivies par les agents de la DRAAF en 2024.....	3
1. Les sources de données :.....	3
2. Les principaux indicateurs de la formation des agents de la DRAAF en 2024.....	4
3. La répartition des stagiaires (formations suivies) par service de la DRAAF.....	5
4. La répartition des stagiaires par catégorie et genre.....	5
5. La répartition des stagiaires par niveau d'organisation des formations.....	6
6. La répartition des stagiaires par domaines RenoiRH de formation.....	6
7. Les formations non suivies.....	7
B) Les formations collectives organisées au niveau local (RLF DRAAF) en 2024.....	8
C) Les formations individuelles traitées par le RLF DRAAF en 2024.....	8
D) Le programme de formation local 2025.....	9
Rappel des ressources pour s'informer.....	10

A) Le bilan des formations suivies par les agents de la DRAAF en 2024

1. Les sources de données :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le MASA utilise un nouvel outil de gestion et de suivi des formations : RenoïRH Formation.

Ne figurent dans RenoïRH que les formations MASA codifiées par les services organisateurs MASA (administration centrale, INFOMA, délégations régionales à la formation continue, responsables locaux de formation).

Les agents de la DRAAF ont cependant la possibilité de s'inscrire à des formations non codifiées dans RenoïRH, organisées par une structure autre que le MASA (formations interministérielles proposées sur SAFIRE, formations proposées par le service Formation de FAM ou formations proposées par le MTES sur OUPS, par exemple). S'ils sont retenus sur ce type de formation, la suivent et transmettent leur attestation à la RLF DRAAF, celle-ci crée la formation correspondante dans RenoïRH et y enregistre la présence de l'agent.

La requête issue de RenoïRH permet d'obtenir les données relatives aux formations codifiées dans RenoïRH suivies par les agents affectés à la DRAAF sauf les agents FAM (SRFAM ou agents FAM affectés au SG)

Ainsi, pour le responsable local de formation (RLF), la multiplicité des outils et des services organisateurs rend le suivi plus complexe car le RLF doit :

- codifier dans RenoïRH toutes les demandes de formation d'agents non MASA (donc non codifiées par l'organisateur dans RenoïRH) pour y enregistrer uniquement les participations effectives (si l'agent n'a pas été convoqué ou a été absent, le RLF n'enregistre pas cette formation dans RenoïRH)
- enregistrer toutes les demandes de formation des agents FAM affectés au SG et au SRFAM, et que ces formations soient ou non codifiées dans RenoïRH, pour en envoyer la liste chaque année au service formation national de FAM.

Les **données du présent document** relatives aux formations suivies par les agents de la DRAAF Occitanie en 2024 (+ 7 suivies en 2023, qui n'ont pu être intégrées que début 2024 dans les outils de suivi) compilent les données de RenoïRH et celles du tableau de suivi local pour les formations des agents FAM

Elles sont issues :

- de la **requête** réalisée sur **RenoïRH Formation**
- du **tableur DRAAF** qui recense :
 - les données fournies par le service Formation de FranceAgriMer pour les formations organisées par ce service (non codifiées dans RenoïRH) et suivies par les agents FAM
 - les données relatives aux autres formations suivies par des agents FAM affectés à la DRAAF Occitanie (au SG ou au SRFAM) qui, même enregistrées dans RenoïRH ne ressortent pas dans les extractions de RenoïRH
 - les formations des agents de la DRAAF (y compris agents FAM) qui n'existaient pas dans RenoïRH (formations proposées sur SAFIRE, sur OUPS ou par FAM Montreuil par exemple), et ont été codifiées dans RenoïRH par le RLF de la DRAAF uniquement si elles ont été effectivement suivies.

2. Les principaux indicateurs de la formation des agents de la DRAAF en 2024

Un stagiaire est un agent ayant été présent à tout ou partie d'un stage. (une demi-journée minimum dans l'année). Ainsi, un même agent ayant participé à 2 formations distinctes compte pour 2 stagiaires.

Un agent ayant suivi plusieurs formations n'est comptabilisé qu'une fois dans le nombre d'agents formés.

Le nombre de jours-stagiaires est la somme des jours de présence pour chaque stagiaire.

	Données RenoïRH	Tableau PLF (agents FAM du SRFAM ou du SG)	Total	Pour mémoire : total année 2023	Pour mémoire : total année 2022
Demandes d'inscription	498	111	609	587	633
Stagiaires (formation suivie)	415	64	479	514	505
Agents formés	171	40	211	186	185
Jours-stagiaires	528	66	594	589,5	509

*Attention, pour 41 demandes FAM (28 agents), dont 31 relatives à des formations INAO ou FAM, la RLF ne dispose pas de l'information selon laquelle les agents ont suivi ou pas la formation. Ils **ne sont donc pas comptabilisés dans les stagiaires et jours-stagiaires mentionnés ci-dessus** .*

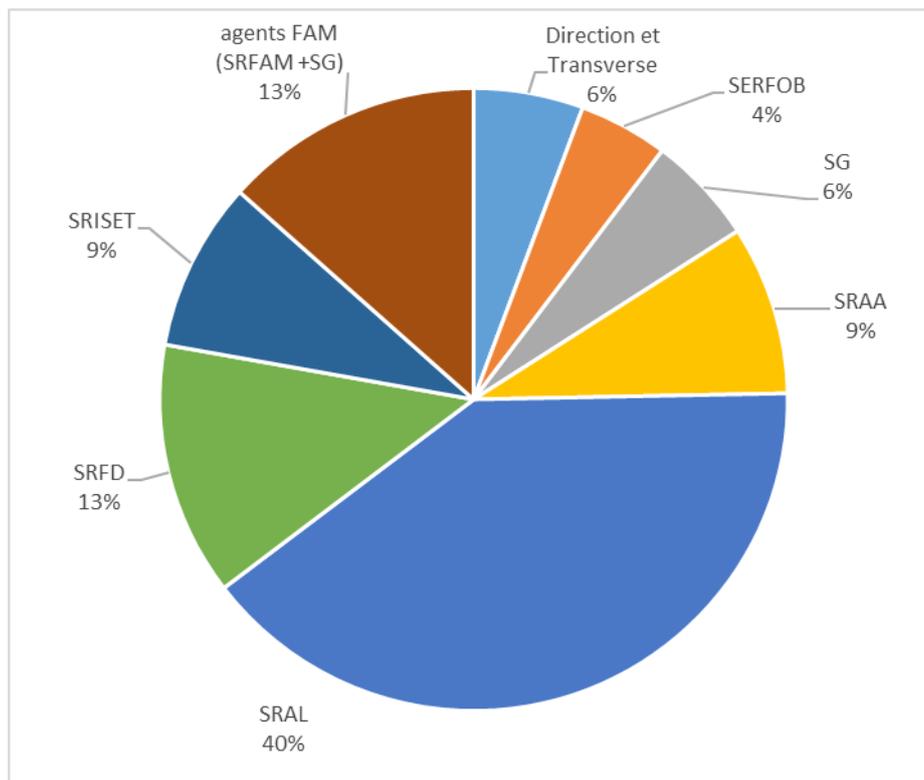
Le nombre moyen de jours de formation par agent formé à la DRAAF Occitanie en 2024 est de 2,8 j par agent (3,2 en 2023 ; 2,8 en 2022)

Sur une base 2022 de 319 agents à la DRAAF (239 agents hors FAM et 80 agents FAM), le **nombre moyen d'agents formés à la DRAAF Occitanie en 2024 est de 66 % (58 % en 2023)**

Le nombre de jours stagiaires et le nombre d'agents formés sont en augmentation. Une hypothèse d'explication pourrait être l'effort important sur les formations Transition Ecologique et Fondamentaux de la laïcité. En l'absence d'un outil unique de suivi pour tous les agents (2 sources différentes de données : RenoïRH et tableau Excel), elle ne peut pas être vérifiée.

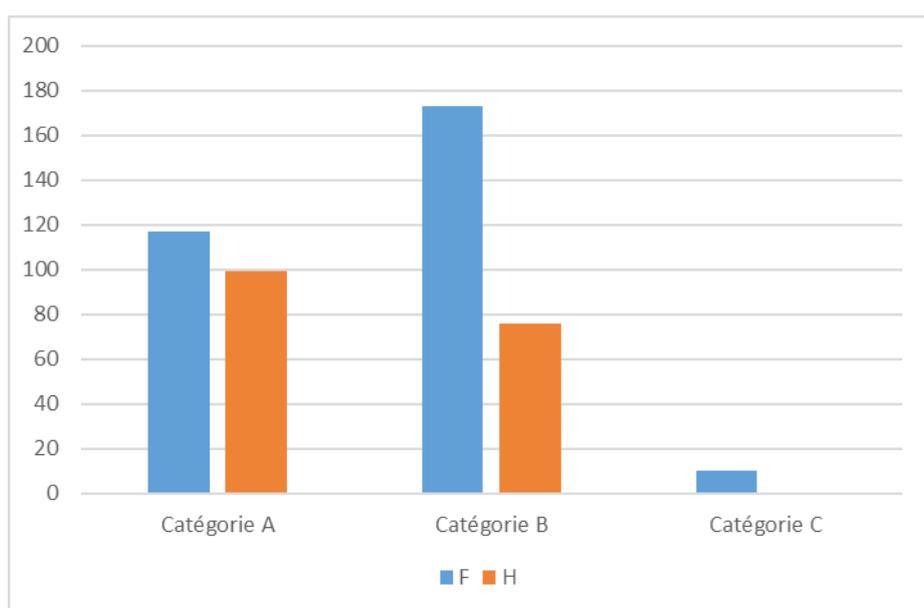
Le nombre de stagiaires est en légère baisse : chaque agent formé a suivi moins de formations : 2,76 stagiaire par agent formé en 2023 / 2,27 stagiaire par agent formé en 2024

3. La répartition des stagiaires (formations suivies) par service de la DRAAF



Le nombre important de stagiaires SRAL est en rapport avec la taille du service et l'importance des formations nationales et régionales auxquelles ils ont participé en 2024.

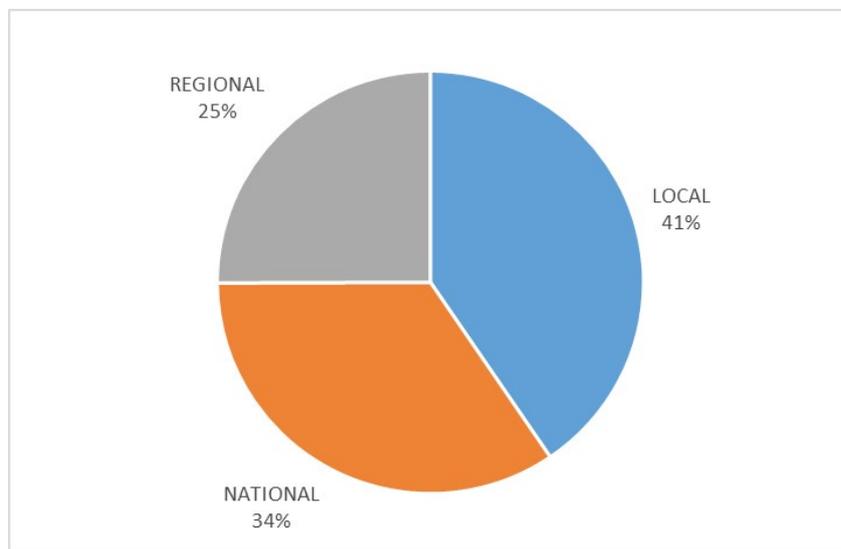
4. La répartition des stagiaires par catégorie et genre



63 % des stagiaires sont des femmes. Parmi ces femmes 58 % sont de catégorie B

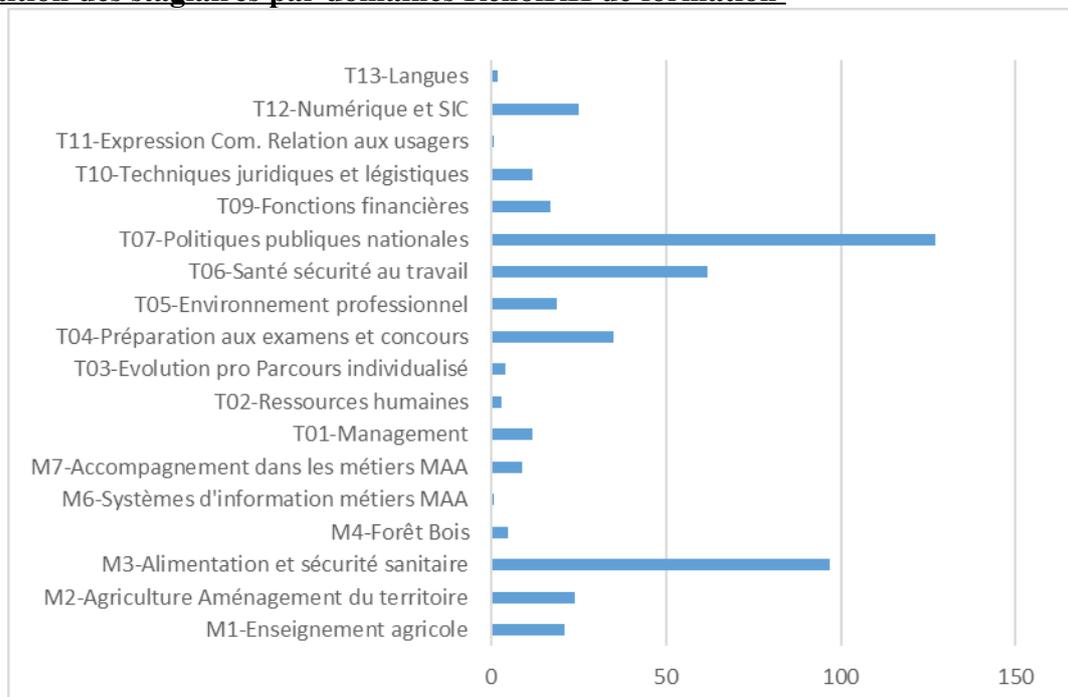
5. La répartition des stagiaires par niveau d'organisation des formations

- Niveau **national** : actions nationales du programme national de formation MASA codifiées sur RenoirRH par les structures organisatrices + formations organisées par le service formation national de FAM
- Niveau **régional** : actions régionales organisées et gérées par la Délégation Régionale à la Formation Continue (DRFC) Occitanie
- Niveau **local** : Actions locales organisées et gérées entièrement par le RLF de la DRAAF + actions codifiées dans RenoirRH par le RLF de la DRAAF (SAFIRE, OUPS, formations hors PNF, etc)



Comme les années précédentes, les agents de la DRAAF se forment majoritairement en région, aux niveaux local et régional. Les agents FAM du SRFAM participent majoritairement à des formations spécifiques FAM organisées par le niveau national.

6. La répartition des stagiaires par domaines RenoirRH de formation



Le domaine T07-Politiques publiques nationales regroupe toutes les formations liées au label Egalité-Diversité, à la laïcité et à la transition écologique, organisées en local et en régional (et pour certaines proposées sur Mentor et codifiées en local)

7. Les formations non suivies

Les informations relatives aux demandes de formation qui n'ont pas été suivies d'une participation effective des stagiaires sont différentes suivant l'origine des données :

- RenoiRH impose différents critères qui sont renseignés par l'organisateur
- le tableau DRAAF est renseigné par le RLF suivant les informations qui lui sont données par les agents qui ont fait une demande de formation

Les résultats sont les suivants :

Absent	16
Annulé	48
Inscrit	7
Rejeté	3
Sur liste d'attente	12
Pas de motif	3

Absent : absent n'ayant pas prévenu généralement plus de 3 jours avant la formation (précisé dans la convocation)

Annulé : candidature retirée par l'agent ou formation annulée par l'organisateur

Inscrit : stagiaires inscrits sur des formations nationales pour lesquels la présence ou l'absence n'a pas été enregistrée dans RenoiRH par l'organisateur national, ou formation démarrée en 2024 et s'achevant en 2025

Rejeté : candidature non retenue par l'organisateur

*Pour rappel, pour **41 demandes FAM (28 agents)**, dont 31 relatives à des formations INAO ou FAM, la RLF ne dispose pas de l'information selon laquelle les agents ont suivi ou pas la formation. Ils **ne sont donc pas comptabilisés ci-dessus** .*

14 % a minima des demandes de formation n'ont pas été suivies.

Pour mémoire en 2022, on a constaté 16 % de demandes de formations enregistrées comme n'ayant pas été suivies, et 11 % a minima en 2023.

B) Les formations collectives organisées au niveau local (RLF DRAAF) en 2024

15 sessions locales de formation maintenues :

Formations spécifiques métiers (agents SRAL) :

- **Inspection phytosanitaire des végétaux du genre Pinus** : 1 session à Perpignan
- **Reconnaissance de végétaux herbacés et ligneux en zones non agricoles** : 1 session à Carcassonne
- **Techniques de production de plants en pépinière** : 1 session dans l'Aude

Santé Sécurité au Travail :

- **Sauveteur Secouriste du Travail - Mise à Niveau des Connaissances** : 1 session à Toulouse
- **Gestes qui sauvent** : 2 sessions à Toulouse, 1 session à Montpellier, 1 session à Perpignan
- **Fondamentaux de la conduite professionnelle (Centaure)** : 1 session à Toulouse
- **Eco-conduite en sécurité** : 3 sessions (2 à Toulouse et 1 à Montpellier)

Environnement professionnel :

- **Chorus DT** : 2 sessions (Toulouse et Montpellier)
- **Hackaton Dématérialisation des procédures (formation-action)** : 1 session (Toulouse)

9 sessions locales organisées mais annulées par manque d'inscrits:

Eco-conduite en sécurité : 4

Gestes qui sauvent : 2

Utilisation de Chorus DT : 2

Politiques publiques :

- **Fondamentaux de la laïcité (Mentor)** : l'obligation de suivi de la formation pour tous les agents, y compris contractuels, a été rappelée aux chefs de service de la DRAAF.

C) Les formations individuelles traitées par le RLF DRAAF en 2024

69 demandes individuelles de formation non codifiées dans RenoiRH (SAFIRE, OUPS, Mentor, etc ...) ont été suivies et donc saisies dans RenoiRH par le RLF DRAAF, afin que les agents puissent les retrouver dans leur historique de formation

D) Le programme de formation local 2025

En application des consignes nationales et régionales relatives au budget 2025, les formations prioritaires sont celles à mettre en place pour des raisons réglementaires ou absolument indispensables aux agents pour réaliser leurs missions actuelles.

A la date d'édition du présent document, sont considérées comme prioritaires au titre du plan local de formation :

- les formations relatives à la **santé, sécurité au travail** :

- 1 session **Maintien et actualisation des connaissances Sauveteur Secouriste du Travail**, à Montpellier à l'automne 2025
- 2 sessions **Gestes qui Sauvent** (Toulouse et Montpellier) courant 2025

- la formation **Fondamentaux de la laïcité** (objectif national pour toute la Fonction Publique)

- Les agents DRAAF non formés au titre de la Laïcité doivent suivre la **formation Laïcité accessible sur Mentor** (à distance). L'objectif national attendu était de 100 % des agents publics formés d'ici fin 2024.

La DRAAF comptabilise les données des agents non FAM. Mi-janvier 2025, on constate que 152 agents non FAM de la DRAAF (sur 239 agents hors FAM - base 2022) ont été formés depuis 2021, dont 99 via la formation Mentor.

Chaque chef de service doit s'assurer que tout nouvel arrivant, y compris contractuel, a suivi une formation Laïcité depuis 2021. Dans le cas contraire, il lui appartient de lui rappeler l'obligation de suivre la formation Laïcité de 2 heures sur Mentor. Une fois la formation suivie, l'agent doit remettre au responsable local de formation de la DRAAF l'attestation Mentor qu'il aura téléchargée pour mise à jour dans RenoïRH (historique des formations pour le MASA et pour les agents)

[Toutes les informations utiles en cliquant sur ce lien](#)

A noter :

- L'**atelier 5 Passage à l'action** dans le cadre du plan de formation national **Transition Ecologique** sera organisé en juin 2025 au niveau régional pour la population cible MASA (IPEF, administrateurs civils, ISPV, directeurs d'EPL), élargie par le DRAAF aux chefs de service DRAAF et leurs adjoints, sera mise en place en juin 2025
- Les demandes de formation d'agents de la DRAAF engendrant des **frais de déplacement** sont à ce jour limitées aux préparations aux examens et concours, aux formations réglementaires et aux formations indispensables aux missions actuelles des agents sur le poste actuel.

La prise en compte et l'organisation d'autres formations sera étudiée en fonction des demandes et des moyens humains et financiers affectés à l'unité Formation, qui a en charge la délégation régionale à la formation continue et la mission de responsable local de formation de la DRAAF.

Rappel des ressources pour s'informer

Site internet de la formation continue du MASA (FORMCO) :

=> Rubrique « M'inscrire » :

- sous-rubrique « télé-inscription sur MonSelfMobile » : guides et procédures pour les agents
- sous-rubrique « validation responsable hiérarchique » : guides et procédures pour les responsables hiérarchiques et pour les gestionnaires de proximité RH

=> Rubrique « Trouver une formation » :

- offre nationale, régionale et locale (recherche par critères)
- offre de la délégation régionale à la formation continue et ressources pour les RLF de la région» : accès à la page Occitanie

=> Rubrique « Me former » : informations sur tous les dispositifs de la formation professionnelle tout au long de la vie

dont la sous-rubrique « evoluer professionnellement » relative au Compte Personnel de Formation

Site internet SAFIRE pour l'Occitanie : offre interministérielle en Occitanie

Site intranet de la DRAAF Occitanie :

=> Rubrique « Formation professionnelle et développement de compétences » (copie d'écran du menu ci-dessous)

Formation professionnelle et développement des compétences

Vous y retrouverez dans cette rubrique :

- des informations sur la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie
- des outils sur l'identification, la valorisation et le développement des compétences
- les bilans disponibles.

N'oubliez pas de consulter également le site internet de la formation professionnelle au MASA : FORMCO

Fiches de synthèse : Se former - S'inscrire - Préparer un concours du MASA

Formation professionnelle tout au long de la vie

La Responsable locale de Formation de la DRAAF
Guide pratique : formation professionnelle tout au long de la vie
Comment s'inscrire à une formation ?
Connaître les différentes offres de formation continue
Se former à distance
Se préparer aux examens et concours internes du MAA
Le Compte Personnel de Formation (CPF)
Procédures inscription aux formations dans le cadre de la formation continue
La prise en charge des frais

Autres dispositifs de professionnalisation

Connaissance de l'environnement professionnel
Se professionnaliser en situation de travail

Outils

Identifier les compétences
Evaluer et valoriser les compétences
Développer les compétences
Agir pour sa mobilité professionnelle

Les derniers bilans Formation disponibles

Vos collègues DRAAF en charge de la formation continue des personnels

> Des solutions aux difficultés rencontrées avec MonSelfMobile



> Tous les agents publics doivent être formés sur la laïcité

Vous trouverez dans cet article le lien vers toutes les informations vous permettant de suivre cette formation, si vous n'avez pas été formés depuis 2021